



DECRET D/2022/0517/PRG/CNRD/SGG

PORTANT ELEVATION DE DIX (10) GENERAUX A LA DIGNITE  
DE GRAND OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION ;

VU La Charte de la Transition ;

VU La Loi L/2018/025/AN du 3 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration publique ;

VU le Communiqué N°01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les forces de défense et de sécurité ;

VU L'Ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur.

VU Le Décret D/2021/002/PRG/CNRD/SGG du 27 Septembre 2021, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

VU Le Décret D/2022/0366/PRG/CNRD/SGG du 27 Juillet 2022, portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Mérite ;

DECRETE

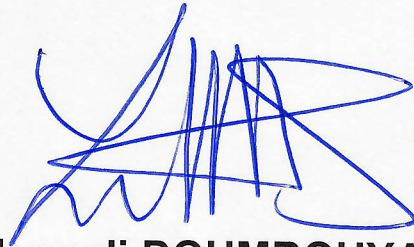
**ARTICLE 1<sup>ER</sup>/** Sont élevés à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée, en reconnaissance des éminents services rendus pour la défense de la patrie, les Généraux dont les prénoms et noms suivent :

- 1 – Général de Brigade David HABA, Directeur de Cabinet du Ministère délégué à la Défense Nationale ;
- 2 – Général de Brigade Sadiba KOULIBALY, Chef d'Etat-major Général des Armées ;
- 3 – Général de Brigade Ahmed Mohamed Oury DIALLO, Chef d'Etat-major Général Adjoint des Armées ;
- 4 – Général de Brigade Abdoulaye KEITA, Inspecteur Général des Forces Armées ;

- 5 – Général de Brigade Balla SAMOURA**, Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale, Directeur de la justice Militaire ;
- 6 – Général de Brigade Balla 1 KOIVOGUI**, Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre ;
- 7 – Général de Brigade Aérienne Yakhouba TOURE**, Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air ;
- 8 – Contre-Amiral Mamadou Yaya DIALLO**, Chef d'Etat-major de l'Armée de Mer ;
- 9 – Contrôleur Général de Police Abdoulaye SAMPIL**, Directeur Général de la Police Nationale ;
- 10 – Général de Brigade des Douanes Moussa CAMARA**, Directeur Général de la Douane Nationale.

**ARTICLE 2/** Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 31 OCT 2022



**Colonel Mamadi DOUMBOUYA**  
Président de la Transition  
Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée